

**SÉANCE****D'AJOURNEMENT**

De la séance du 21 mai 2025 de la Ville de L'Épiphanie tenue le 28 mai 2025 à 16 h 30, au lieu ordinaire des séances, sous la présidence du Conseiller Michel Martineau, et à laquelle assistaient les conseillers suivants: Dona Bouchard, Stéphane Amireault et Vicky Robichaud.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Conseiller Michel Martineau procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

173-04-2025

**Résolution de nomination du président de l'assemblée**

En l'absence de M. Steve Plante, maire, et de Manon Leblanc mairesse suppléante, les conseillers présents élisent un conseiller afin d'assurer la présidence de la séance.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 APPUYÉ par Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE Monsieur le Conseiller Michel Martineau soit nommé président de l'assemblée.

----- A D O P T É E -----

174-04-2025

**Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance**

Il est PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité:

D'approuver l'ordre du jour de la présente séance avec l'ajout des points suivants.

- 2.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement 027-02 modifiant le Règlement numéro 027 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal visant à exempter les propriétés de la municipalité
- 3.1 Résolution pour une demande d'aide financière pour Les Collatines de L'Épiphanie
- 3.2 Résolution octroyant un contrat d'alimentation du nouveau système de climatisation, de chauffage et de ventilation du sous-sol de l'hôtel de Ville
- 4.1 Résolution autorisant une directive de changement pour la génératrice du Centre Guy-Melançon
- 5.1 Résolution autorisant la correction de la résolution 104-04-2025 concernant l'expropriation d'une partie du terrain de l'immeuble sis au 1380, rang de la Côte-Saint-Charles
- 5.3 Résolution autorisant l'octroi d'un contrat pour la réparation de surpresseur à l'usine de la station d'épuration des eaux usées.
- 5.4 Résolution octroyant un mandat pour la fourniture et la pose d'asphalte pour la saison 2025

----- A D O P T É E -----

**Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement d'emprunt numéro E-029 décrétant des dépenses, un emprunt et des travaux conjoints de réfection à l'intersection de la Route 341 et de la rue Payette**

Madame la Conseillère Vicky Robichaud présente et dépose le projet du Règlement numéro d'emprunt E-029 décrétant des dépenses, un emprunt et des travaux conjoints de réfection à l'intersection de la Route 341 et de la rue Payette.

Le projet de règlement autorise le réaménagement de l'intersection en T pour qu'elle devienne une intersection en quatre (4) approches incluant l'installation de feux de circulation, la reconstruction, l'élargissement de la chaussée, des modifications au système d'éclairage actuel, la prolongation des égouts et de l'aqueduc. La part de la Ville est d'un montant de 1 236 152 \$.

Madame la Conseillère Vicky Robichaud donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro E-029 sera présenté pour adoption.

**Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 027-02 modifiant le Règlement numéro 027 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal visant à exempter les propriétés de la municipalité**

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault présente et dépose le projet de Règlement numéro 027-02 modifiant le Règlement numéro 027-02 concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal visant à exempter les propriétés de la municipalité.

Le projet de règlement a pour but d'éviter les travaux d'arrosage des terrains municipaux à l'extérieur des heures de travail évitant ainsi des frais de temps supplémentaire.

Monsieur le conseiller Stéphane Amireault donne avis que lors d'une séance ultérieure du conseil municipal, le Règlement numéro 027-02 sera présenté pour adoption.

175-05-2025

**Résolution pour une demande d'aide financière pour Les Collatines de L'Épiphanie**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite soutenir le développement du projet de comptoir alimentaire « Le garde-manger » porté par l'organisme Les Collatines de L'Épiphanie ;

CONSIDÉRANT que l'organisme Les Collatines de L'Épiphanie est engagé depuis plusieurs années à favoriser l'accès à une alimentation saine, locale et solidaire auprès des personnes et des familles de la communauté ;

CONSIDÉRANT que le développement du Projet « Le Garde-Manger » vise l'entraide en favorisant le lien social, la solidarité et l'inclusion ;

CONSIDÉRANT que Les Collatines ont besoin d'un appui financier annuel de 3 000 \$ pendant trois (3) ans pour un montant total de 9 000\$ au Fonds d'aide alimentaire permettant d'assurer l'approvisionnement de denrées, le maintien des plages horaires de distribution, le soutien au travail d'accompagnement auprès des bénéficiaires et l'implication et la formation des bénévoles.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la demande d'aide financière annuel de 3000 \$ pendant trois (3) ans pour un montant total de 9000 \$ au Fonds d'aide alimentaire qui permet d'assurer les activités du Projet « Le Gardemanger » porté par l'organisme Les Collatines de L'Épiphanie

----- A D O P T É E -----

176-05-2025

**Résolution octroyant un contrat d'alimentation du nouveau système de climatisation, de chauffage et de ventilation du sous-sol de l'hôtel de Ville**

CONSIDÉRANT que la Ville a besoin d'un système de ventilation adéquat pour le sous-sol de l'hôtel-de-ville ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait une demande de prix ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la compagnie Les entreprises électrique DJV au montant de 11 417,18 \$, taxes incluses est la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal octroie à la compagnie Les entreprises électrique DJV le contrat d'alimentation du nouveau système de climatisation, de chauffage et de ventilation, au montant de 11 417,18 \$, taxes incluses.
3. QUE ce contrat soit financée à l'excédent non affecté.

----- A D O P T É E -----

177-05-2025

**Résolution autorisant une directive de changement pour l'aménagement d'une génératrice pour le Centre communautaire Guy-Melançon**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal octroyait, en vertu de sa résolution 117-04-2024, un contrat pour l'aménagement d'une génératrice au Centre communautaire Guy-Melançon à la firme J.N.A Leblanc Électrique Inc. au montant de 266 546, 54 \$ taxes incluses selon la soumission présentée le 18 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que le remplacement des sectionneurs pour un panneau à fusible n'avait pas été pris en considération dans la soumission présentée le 18 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT la demande de changement numéro 202531-DDCo1 en date du 13 mai 2025 au montant de 23 031,62 \$, taxes incluses s'ajoutant au montant initial de 266 546, 54 \$ pour un montant total de 289 578, 16 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie autorise la directive de changement numéro 202531-DDCo1 en date du 13 mai 2025 pour l'aménagement d'une génératrice pour le Centre communautaire Guy-Melançon au montant de 23 031,62 \$, taxes incluses et ce, telle que présentée par la firme J.N.A Leblanc Électrique Inc.
3. QUE cette dépense est financée pour un montant de 23 031,62\$ au Règlement d'emprunt numéro E-008.

----- A D O P T É E -----

178-05-2025

**Résolution autorisant la correction de la résolution 104-04-2025 concernant l'expropriation d'une partie du terrain de l'immeuble sis au 1380, rang de la Côte-Saint-Charles**

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans la résolution numéro 104-04-2025 relativement à l'adresse indiquée pour l'expropriation, laquelle mentionne erronément le 1460, rang de la Côte-Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT que l'adresse exacte de l'immeuble visé par l'expropriation partielle est le 1380, rang de la Côte-Saint-Charles ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de corriger cette erreur afin d'assurer l'exactitude des actes du conseil et des documents officiels ;

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise la correction de la résolution 104-04-2025 afin de remplacer l'adresse erronée "1460, rang de la Côte-Saint-Charles" par l'adresse exacte "1380, rang de la Côte-Saint-Charles", relativement à l'expropriation d'une partie du terrain concerné.

----- A D O P T É E -----

179-05-2025

**Résolution autorisant l'octroi d'un mandat de services professionnels de désamiantage du 60, rue Notre-Dame**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a acquis, par sa résolution n°145-04-2022, le 60, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite transformer cette résidence en locaux pour la Maison des jeunes ;

CONSIDÉRANT que les analyses ont démontré la présence d'amiante ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a fait une demande de prix auprès de 3 fournisseurs pour le désamiantage du 60, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT que l'offre du Groupe Air-Eau-Stop Inc. au montant de 18 327, 02 \$, taxes incluses est la plus avantageuse pour la Ville de L'Épiphanie.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de services professionnels pour désamiantage du 60, rue Notre-Dame du Groupe Air-Eau-Stop Inc au montant de 18 327, 02 \$, taxes incluses.
3. QUE cette dépense est financée au Règlement d'emprunt numéro E-011.

----- A D O P T É E -----

180-05-2025

**Résolution autorisant l'octroi d'un contrat pour la réparation de surpresseur à l'usine de la station d'épuration des eaux usées**

CONSIDÉRANT que des travaux d'augmentation de la capacité de la station d'épuration sont prévus pour l'année 2026;

CONSIDÉRANT que la réparation sur le surpresseur à la station d'usine d'épuration des eaux usées, prévus dans les travaux de 2026 se révèlent plus urgents et doivent être effectués cette année ;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Aerzen au montant de 26 103,07 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est

PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'un contrat pour la réparation de surpresseur à l'usine de la station d'épuration des eaux usées à la firme Aerzen au montant de 26 103,07 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé de gré à gré.
4. QUE cette dépense soit financée à la Réserve d'eaux usées.

----- A D O P T É E -----

181-05-2025

**Résolution octroyant un mandat pour la fourniture et la pose d'asphalte pour la saison 2025**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a réalisé un appel d'offres sur invitation pour la fourniture et la pose d'asphalte pour le pavage de grande surface pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions en date du 27 mai 2025, à 9 h 00, deux soumissionnaires ont déposé une soumission dont les résultats sont les suivants :

Soumissionnaire	Prix de la soumission	Conformité
Pavages Chartrand inc	85 639, 13 \$	Conforme
9102-6963 Québec inc (Poitras Asphalte)	101 752, 88 \$	Conforme

EN CONSÉQUENCE, il est  
 PROPOSÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le mandat pour la fourniture et la pose d'asphalte au plus bas soumissionnaire conforme soit la firme Pavages Chartrand inc. pour un prix unitaire de 11,47 \$ du mètre carré de travaux de resurfaçage, de 12,47 \$ du mètre carré de travaux de resurfaçage avec signaleur et de 32,27 \$ le mètre carré de coupe pour un montant total estimé de 85 639,13 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé suite à un appel d'offres sur invitation.

----- A D O P T É E -----

182-05-2025

**Résolution octroyant un mandat pour la construction d'une piste d'hébertisme au Parc Béram**

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie souhaite aménager le terrain du 1 Béram afin d'y créer une piste à rouleau et une piste d'hébertisme ;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Épiphanie a procédé à un appel d'offre public sous forme d'un devis de performance pour sa piste d'hébertisme ;

CONSIDÉRANT que suite à l'ouverture des soumissions en date du 22 mai 2025 à 9 h 00, un seul soumissionnaire a déposé une soumission ;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme Création dans les arbres Inc. au montant de 97 383, 83 \$, taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est  
 PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
 APPUYÉ par Madame la Conseillère Vicky Robichaud  
 et RÉSOLU à l'unanimité :

1. QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.
2. QUE le conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie octroie le mandat pour la construction d'une piste d'hébertisme à la Création dans les arbres Inc. au montant de 97 383, 83 \$, taxes incluses.
3. QUE ce mandat est octroyé suite à un appel d'offre public.
4. QUE cette dépense soit financée au Règlement parapluie E-022.

----- A D O P T É E -----

**Examen de la correspondance et communication du conseil**

Aucune correspondance significative n'a été reçue.

-----

**Période de questions du public**

Le président invite les personnes présentes à poser des questions.

-----

**Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, il est  
PROPOSÉ par Madame la Conseillère Dona Bouchard  
APPUYÉ par Monsieur le conseiller Stéphane Amireault  
et RÉSOLU à l'unanimité ce qui suit :

De lever la séance à 16 h 40.

----- A D O P T É E -----

---

MICHEL MARTINEAU  
Président de l'assemblée

---

FLAVIE ROBITAILLE  
Greffière et directrice générale adjointe